



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024**

Date, lieu, heure de la séance : le 06 novembre 2024, à Saint Gervais-sous-Meymont, à 14h30.

Date d'envoi de la convocation : le 22 octobre 2024.

DEBUT DE LA SEANCE : 14h30

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du Procès-verbal du Comité syndical de la formation GCE du 15 mai 2024
- 2) Information du Président de la formation « Grand cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore » sur les conventions
- 3) Convention de mise à disposition de service sur la partie avale du bassin versant de la Dore sur le secteur Thiers Dore et Montagne
- 4) Autorisation de recours à l'emprunt
- 5) Décision budgétaire modificative n°1
- 6) Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget autonome 2025
- 7) Cellule d'animation et de mise en œuvre du programme d'actions du Contrat territorial Dore - Année 2025
- 8) Amélioration de la connaissance des débits des cours d'eau sous tension
- 9) Communication et valorisation des actions du Contrat territorial Dore
- 10) Suivi de l'impact des actions du Contrat territorial et bilan

Questions diverses



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024

Présidence : M. Eric DUBOURGNOUX
Secrétaire de séance : M. David DEROSSIS

Présents ou représentés : 8 sur 12

Etaient présents (22 voix) :

Délégués des EPCI : MM. Thomas BARNERIAS (CCTDM), Jean-Luc BORIE (CAPV), David DEROSSIS (CCTDM), Maurice DESCHAMPS (CCBC), Eric DUBOURGNOUX (CCALF), Daniel SALLES (CCBC), Thierry TISSERAND (CCEDA).

Ont donné pouvoir (1 voix) :

Délégués des EPCI : M. Jean-Claude BONNEBOUCHE (CAPV) à M. Jean-Luc BORIE (CAPV).

Absents ou excusés :

Délégués des EPCI : MM. Michel CHAUX (CCPU), Jean-Louis DERBIAS (CCEDA), Jean-Hervé PEURIERE (CCPU), Jean SAVINEL (CCALF).

Assistaient à la réunion :

M. Dominique VERGNAUD, Directeur, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, Mme Delphine GIRAULT, Responsable du pôle grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore, et M. Sébastien BRET, Chargé de mission CT Dore.

Répartition des 32 voix au sein du Comité syndical :

Délégués CC Ambert Livradois-Forez (CCALF) : 10 voix (2 représentants disposant chacun de 5 voix).
Délégués CC Thiers Dore et Montagne (CCTDM) : 10 voix (2 représentants disposant chacun de 5 voix).
Délégués CC Billom Communauté (CCBC) : 4 voix (2 représentants disposant chacun de 2 voix).
Délégués CC Entre Dore et Allier (CCEDA) : 4 voix (2 représentants disposant chacun de 2 voix).
Délégués CA du Puy-en-Velay (CAPV) : 2 voix (2 représentants disposant chacun de 1 voix).
Délégués CC Pays d'Urfé (CCPU) : 2 voix (2 représentants disposant chacun de 1 voix).

En séance : 23 voix

1 - Approbation du Procès-verbal du Comité syndical de la formation GCE du 15 mai 2024

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal du Comité syndical de la formation GCE du 15 mai 2024.

2 - Information du Président de la formation « Grand cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore » sur les conventions

En application des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rend compte des conventions qu'il a signées après délibération.

- | | |
|-------------------|---|
| 20/03/2024 | Convention de travaux de restauration d'une zone humide enrésinée entre le GAEC Meley et le syndicat mixte du Parc |
| 26/03/2024 | Convention de travaux pour limiter l'impact du piétinement bovin sur le ruisseau de la Sagne entre M. Robert MATHEVON, M. Jean-Luc BROUSSE et le syndicat mixte du Parc |
| 27/05/2024 | Convention de travaux de recul de résineux en bord de cours d'eau entre Mme Catherine NERON et le syndicat mixte du Parc |

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024**

- 28/05/2024** Convention de travaux de restauration d'une zone humide enrésinée entre Mme Bernadette ROIRET et le syndicat mixte du Parc
- 03/06/2024** Convention de travaux pour limiter l'impact du piétinement bovin sur le cours d'eau Le Cros à Saint-Agathe entre le propriétaire M. DOUPEUX, l'exploitant M. VIALLE et le syndicat mixte du Parc
- 17/06/2024** Convention relative aux travaux de reconnexion du ruisseau de Chauttes à la Dore entre la Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le syndicat mixte du Parc
- 20/06/2024** Convention entre M. Jean-Louis DAILLOUX et le syndicat mixte du Parc
- 04/07/2024** Convention dans le cadre de la restauration de morphologie fluviale de la Dore à Pont-de-Dore entre la ville de Thiers et le syndicat mixte du Parc

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » prend acte de la communication de ces informations.

3 - Délibération n°24-144 / Convention de mise à disposition de service sur la partie aval du bassin versant de la Dore sur le secteur Thiers Dore et Montagne

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », explique que, dans le cadre de l'exercice des compétences « GEMAPI » et « hors GEMAPI » (dont l'animation et la concertation) par transfert des EPCI concernés, et au regard des besoins pour la mise en œuvre du programme d'actions sur la partie aval du bassin versant de la Dore jusqu'à la fin du Contrat territorial en décembre 2025, le syndicat mixte du Parc s'est récemment doté d'une mission de « coordination GEMAPI de proximité sur le secteur Thiers-Dore et Montagne ».

Cette mission, financée en totalité par la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, s'effectuera pour partie dans le cadre d'une mise à disposition de service entre le syndicat mixte du Parc et la communauté de communes.

Cette mise à disposition de service auprès de la communauté de communes concerne les missions suivantes :

- Suivi de l'élaboration, du renouvellement et de la mise en œuvre des plans de gestion sur les espaces naturels aquatiques (Espace Naturel Sensible de la tourbière du Sapey, peupleraie de Dorat – anciennes sablières de Courty à Iloa, lac d'Aubusson...) : recherche de prestataires, commandes, suivi des actions/travaux, suivi des subventions.
- Suivi des Contrats territoriaux « Affluents de l'Allier » porté par Vichy Communauté, et « Litroux-Jauron » porté par Billom Communauté.
- Participation aux instances de concertation et groupes de travail des sites Natura 2000 concernés par des milieux aquatiques (comités techniques et de pilotage des contrats, groupes de travail).

La mise à disposition de ce service est estimée à 0,5 ETP du temps de la mission de « coordination GEMAPI de proximité sur le secteur Thiers-Dore et Montagne » intégrée au pôle « Grand cycle de l'eau » du syndicat mixte du Parc, et fera l'objet d'une convention.

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
 - signer la convention à intervenir ainsi que ses avenants ;



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024

- engager les dépenses afférentes et émettre les titres de recettes correspondants, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 12 novembre 2024.

4 - Délibération n°24-145 / Autorisation de recours à l'emprunt

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », explique que la programmation du contrat territorial Dore fait ressortir un besoin de financement dans le cadre des travaux d'investissement de restauration morphologique et d'aménagement de la franchissabilité des berges : plan d'eau des peupliers, travaux d'effacement du bief de Préciforge notamment.

Aussi, dans l'attente de l'encaissement des subventions afférentes, il convient de contracter un emprunt à court terme pour permettre le paiement des factures d'investissement.

Pour ce faire, le syndicat mixte du Parc a consulté des organismes bancaires pour contracter un emprunt de 450 000 € sur un an.

Le Crédit Agricole Centre-France a fait une offre correspondant à la demande.

Les conditions financières sont les suivantes :

- Montant emprunté : 450 000 €
- Durée de l'emprunt à court terme : 1 an
- Taux fixe : 2,63 %
- Frais de dossier : 450 €

Le déblocage des fonds se fera au fur et à mesure des besoins sur le compte du service de gestion comptable de Thiers.

L'emprunt pourra être résilié par anticipation dès lors que les subventions seront perçues ; les intérêts seront proratisés.

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
 - approuver l'ouverture d'un emprunt de 450 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France dans les conditions indiquées ci-dessus ;
 - autoriser le Président à effectuer les déblocages de fonds dans les conditions du contrat ;
 - signer tout document nécessaire à cet emprunt.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 12 novembre 2024.

5 - Délibération n°24-146 / Décision budgétaire modificative n°1

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », indique qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits 2024 pour tenir compte des besoins réels à la fois sur le programme d'actions et sur les frais de structure, mais également des demandes du comptable public.

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024

Les modifications d'inscription budgétaire concernent les sections de **fonctionnement** et **d'investissement**.

Section de fonctionnement						
Opération		Chapitre/ Article	Dépenses		Recettes	
			Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentatio n de crédits	Diminution de crédits
81123-24	Restauration morphologique – Plan eau peupliers	011/6288	+ 3 736 €			
		7478881			+1 868 €	
81260-21	Etude diagnostic	011/617		-1 060 €		
81312-23	Etude conception	011/6288	+ 2 120 €			
		7478881			+ 1 060 €	
81431-21	Restauration des zones humides	673	+18 062,88 €			
85111-24	Réserve – masse salariale	012/6215		-32 265,88 €		
85111-24	Salaires et charges	012/6211	+ 10 000 €			
85281-24	Remboursement convention Parc (frais structure)	011/62871	+ 1 700 €			
85135-24	EPI	011/60636	+ 500 €			
85239-24	Petit matériel	011/6228	+ 2 800 €			
85290-24	Emprunt (intérêt)	042/66111	+ 11 835 €			
		011/627	+ 500 €			
85411-24	Cotisation EPCI – TDM	74758			+ 15 000 €	
86122-24	Séminaires et colloques	011/6185		-2 200 €		
86135-24	EPI	011/6228	+ 1 800 €			
86132-24	Produits pharmaceutiques	011/6475	+ 400 €			
TOTAL			+ 17 928 €		+ 17 928 €	



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024

Section d'investissement						
Opération		Chapitre/ Article	Dépenses		Recettes	
			Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentatio n de crédits	Diminution de crédits
81110-23	Restaurations liées au piétinement des berges - actions structurantes	2128		- 1 898,28 €		
		2145	+ 1 898,28 €			
81111-22	Restaurations liées au piétinement des berges - actions complémentaires	2128		-1 239,30 €		
		2145	+ 1 239,30 €			
81123-20	Restauration morphologique	2128		-23 405,11 €		
		238	+23 405,11 €			
81232-23	Etude suppression enrochement sur la Dore	2031	+ 4 320 €			
81312-23	Etude de conception	2128	+ 5 000 €			
83211-23	Travaux entretien de la ripisylve	2128	+ 1 320 €			
852 90-24	Emprunt	1641	+ 450 000 €		+ 450 000 €	
86222-24	Matériel informatique	2051	+ 3 000 €			
86241-24	Achat de véhicules	21828		-13 640 €		
TOTAL			+450 000 €		+450 000 €	

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- adopte la modification budgétaire présentée ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 12 novembre 2024.

6 - Délibération n°24-147 / Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget autonome 2025

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », explique que selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif peut, sur autorisation de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart (1/4) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif autonome 2025 ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Afin de couvrir les premières dépenses d'investissement du syndicat mixte du Parc, il est donc proposé de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget autonome primitif 2025, dans les conditions suivantes :

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024

Types de dépense	Compte M57	Montant TTC Budget 2024	Montant TTC des crédits affectés (25%)
Frais d'études	2031	218 456,40 €	54 614,10 €
Logiciels	2051	3 629,52 €	907,38 €
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	21 611,07 €	5 402,77 €
Autres agencements et aménagements	2128	1 419 599,82 €	354 899,96 €
Construction sol autrui-Installations générales, agencements, aménagements	2145	5 087,31 €	1 271,83 €
Autres installations, matériel et outillages techniques	2158	4 759,50 €	1 189,88 €
Matériel de transport	21828	102 919,91 €	25 729,98 €
Matériel informatique	21838	1 500,00 €	375,00 €
Mobilier	2185	696,20 €	174,05 €
Matériel	2188	36 057,32 €	9 014,33 €
		1 814 317,05 €	453 579,28 €

Le montant total de 453 579,28 € correspond à la limite supérieure que le syndicat mixte du Parc pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif autonome 2025.

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement présentées ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 12 novembre 2024.

7 - Délibération n°24-148 / Cellule d'animation et de mise en œuvre du programme d'actions du Contrat territorial Dore - Année 2025

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rappelle que, le syndicat mixte du Parc a conduit l'élaboration et met en œuvre le Contrat territorial (CT) sur le bassin versant de la Dore pour la période 2020-2025 au titre de ses compétences « hors GEMAPI », participant à la gestion du grand cycle de l'eau, dont l'animation et la concertation au sens du 12° de l'alinéa I l'article L211-7 du code de l'environnement.

Parallèlement, le syndicat mixte du Parc a porté l'élaboration et met en œuvre un Contrat Vert et Bleu (CVB) 2020-2025, à l'échelle du bassin versant de la Dore ; ce dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vise à soutenir des actions de préservation et de restauration des continuités écologiques, dont des actions en faveur des milieux humides et aquatiques.

Une articulation et une cohérence d'actions sont recherchées entre les deux dispositifs afin de mobiliser des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et de la Région Auvergne-



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore » Séance du 06 novembre 2024

Rhône-Alpes (au titre de la trame bleue du CVB), auxquels s'ajoutent d'autres financements publics du Département du Puy-de-Dôme et de l'Europe via le FEDER.

Présenté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Dore, conformément à la procédure établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), le projet de Contrat territorial Dore a fait l'objet d'un avis très favorable de la CLE le 04 juin 2019. La CLE a émis un avis favorable sur le deuxième cycle du Contrat territorial (2023-2025) le 20 juin 2022. Celle-ci a mis en avant la cohérence du projet avec le Projet d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE de la Dore, et insisté sur les ambitions du programme d'actions qui permettent de répondre de manière opérationnelle aux objectifs du SAGE. Néanmoins, la CLE a fait ressortir que la loi Climat et Résilience voté en août 2021 bloque désormais l'atteinte des objectifs liés à la continuité écologique.

Le Contrat territorial du bassin versant de la Dore - 2^{ème} période (2023-2025) est en phase de mise en œuvre depuis sa signature le 03 février 2023.

Ce Contrat territorial traduit le travail commun engagé fin 2018 par le syndicat mixte du Parc et les EPCI à fiscalité propre concernés par le bassin versant de la Dore. La mise en œuvre du programme d'actions répond en grande partie aux obligations liées à la compétence GEMAPI sur ce bassin versant.

Afin d'animer le Contrat territorial et de mettre en œuvre le programme d'actions, le syndicat mixte du Parc s'appuie sur un pôle dédié à la gestion du Grand cycle de l'eau (GCE), avec une grande partie des travaux réalisés en régie. Ce pôle est composé d'une responsable de pôle, d'une assistante de pôle, de 3 chargés de missions, de 2 techniciens de rivière et de 4 agents d'entretien rivière pour les travaux en régie.

La cellule d'animation du Contrat territorial Dore composée des 3 chargés de missions (3 ETP) a en charge :

- la mise en œuvre du programme d'actions du CT Dore,
- l'animation des instances de pilotage et comités techniques du CT Dore,
- le suivi des études et des actions,
- l'articulation avec le CVB et le SAGE Dore,
- le suivi administratif et financier,
- la communication sur le CT Dore en lien avec le CVB,
- l'appui technique aux collectivités et usagers du territoire.

La cellule d'animation est complétée par une assistante de pôle (1 ETP) principalement en charge :

- de la gestion courante du secrétariat administratif du CT Dore,
- de l'organisation des instances de décision et de travail du CT Dore,
- du suivi, de la gestion financière du CT Dore.

Les missions principales des 2 techniciens de rivière (2 ETP) sont les suivantes :

- définition des travaux réalisés en régie, en lien avec les chargés de mission du CT Dore,
- encadrement des chantiers de travaux conduits en régie,
- coordination et suivi des travaux externalisés,
- entretien des relations avec les riverains.

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024

Pour l'année 2025, le montant et le plan de financements prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Animation du CT Dore (chargés de mission et assistante de pôle)		AELB	100 500 €
Salaires et cotisations	166 000 €	Département Puy-de-Dôme	10 000 €
Frais de fonctionnement	35 000 €	Autofinancement	90 500 €
Sous-Total animation/secrétariat	201 000 €	Sous-Total animation/secrétariat	201 000 €
Techniciens de rivière			
Salaires et cotisations	95 000 €	AELB	57 500 €
Frais de fonctionnement	20 000 €	Département Puy-de-Dôme	10 000 €
		Autofinancement	47 500 €
Sous-Total techniciens	115 000 €	Sous-Total techniciens	115 000 €
TOTAL	316 000 €	TOTAL	316 000 €

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter la subvention correspondante auprès des financeurs ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **316 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrit au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 12 novembre 2024.

8 - Délibération n°24-149 / Amélioration de la connaissance des débits des cours d'eau sous tension

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2023-2025 du « Contrat territorial du bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 02 juin 2022 par cette même formation, il est prévu en 2025 de poursuivre l'étude permettant le suivi des stations de mesure des débits implantées sur des cours d'eau en tension hydrologique.

En lien avec les réflexions menées dans le cadre du SAGE de la Dore, la période 2020-2022 du Contrat territorial de la Dore a permis l'implantation d'un réseau complémentaire de mesure des débits sur trois masses d'eau : la Credogne, le Dorson et la Durolle. Ces trois stations ont été installées et suivies en régie aux points spécifiés dans l'étude de gestion volumétrique réalisée dans le cadre du SAGE de la Dore.



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024

Cette première campagne d'acquisition de données a permis de recueillir les premières informations sur l'évolution des débits.

Afin de pouvoir interpréter et valoriser des données fiables dans un objectif de réutilisation opérationnelle pour les autres actions du programme, il convient de poursuivre l'acquisition et l'interprétation de données dans le cadre d'une étude de suivi de ces stations.

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC (FONCTIONNEMENT)		RECETTES	
Prestations externes	10 000 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	5 000 €
		Département du Puy de Dôme	2 000 €
		Autofinancement	3 000 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :

- signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
- solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
- engager les dépenses afférentes, soit **10 000€ TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 12 novembre 2024.

9 - Délibération n°24-150 / Communication et valorisation des actions du Contrat territorial Dore

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2023-2025 du « Contrat territorial du bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 02 juin 2022 par cette même formation et du programme d'actions du « Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 15 octobre 2019 par le comité syndical, il est prévu de conduire des actions de communication et de sensibilisation aux programmes d'actions sur les trames vertes et bleues, les cours d'eau, la biodiversité et les pratiques adaptées.

Pour assurer une meilleure cohérence d'actions dans ce domaine, les actions de communication et de sensibilisation sont mutualisées entre les deux contrats.

La communication conjointe au CT Dore et au CVB vise à :

- faire connaître les actions réalisées sur les milieux aquatiques ou humides, les milieux forestiers, les espaces agricoles, les aménagements urbains ou les documents de planification,
- à sensibiliser plus largement les différents publics sur les actions en faveur de la biodiversité et de la Trame Verte et Bleue.

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024

En 2025, il est prévu de poursuivre les actions de communication dans le cadre de la stratégie commune au CT Dore et au CVB, finalisée en 2021.

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC (FONCTIONNEMENT)		RECETTES	
Prestations externes	30 000 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	10 000 €
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	8 000 €
		Département du Puy-de-Dôme	3 000 €
		Autofinancement	9 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **30 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 12 novembre 2024.

10 - Délibération n°24-151 / Suivi de l'impact des actions du Contrat territorial et bilan

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2023-2025 du « Contrat territorial du bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 02 juin 2022 par cette même formation et du programme d'actions du « Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore (2020-2025) » approuvé le 15 octobre 2019 par le comité syndical, il est prévu en 2025 de commencer l'évaluation de la stratégie territoriale par la réalisation du suivi de l'impact des actions du Contrat territorial 2020-2025.

Le Contrat territorial arrivant à son terme en fin d'année 2025, un bilan évaluatif est demandé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et doit être réalisé durant cette dernière année. Afin d'apprécier l'atteinte des objectifs initiaux, d'actualiser la stratégie, d'élaborer une nouvelle feuille de route ainsi qu'une nouvelle programmation, ce travail sera confié à un prestataire et comprendra :

- un volet financier, technique et social intégrant la perception du contrat par les usagers et les acteurs du territoire ;
- la formulation de réponses aux questions évaluatives, au regard des enjeux et objectifs du contrat ;
- l'analyse des indicateurs clés permettant de juger des effets des travaux (comparaison avant/après).

Par ailleurs, un diagnostic complémentaire sera élaboré en lien avec le bilan du Contrat territorial afin d'anticiper un nouveau programme d'actions. Cette démarche sera également confiée à un prestataire.



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024

Le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC (FONCTIONNEMENT)		RECETTES	
Prestation externes	55 000 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	38 500 €
		Département du Puy-de-Dôme	5 500 €
		Autofinancement	11 000 €
TOTAL	55 000 €	TOTAL	55 000 €

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :

- signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
- solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
- engager les dépenses afférentes, soit **55 000€ TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 12 novembre 2024.

Questions diverses

FIN DE LA SEANCE : 16h45



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 06 novembre 2024**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

Délibération n°24-144 Convention de mise à disposition de service sur la partie aval du bassin versant de la Dore sur le secteur Thiers Dore et Montagne approuvée

Délibération n°24-145 Autorisation de recours à l'emprunt approuvée

Délibération n°24-146 Décision budgétaire modificative n°1 approuvée

Délibération n°24-147 Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget autonome 2025 approuvée

Délibération n°24-148 Cellule d'animation et de mise en œuvre du programme d'actions du Contrat territorial Dore - Année 2025 approuvée

Délibération n°24-149 Amélioration de la connaissance des débits des cours d'eau sous tension approuvée

Délibération n°24-150 Communication et valorisation des actions du Contrat territorial Dore approuvée

Délibération n°24-151 Suivi de l'impact des actions du Contrat territorial et bilan approuvée

Le Président,

Eric DUBOURGNOUX

Le secrétaire de séance,

David DEROSSIS

